



PROJET OI-APV FLEGT

« Observation Indépendante de l'application de la Loi et de la Gouvernance forestières dans le cadre de l'APV FLEGT au Congo »



Tel : (00242) 06 660 24 75 Email : contac@cagdf.org, www.cagdf.org

BP 254, Brazzaville, République du Congo

RAPPORT MISSION D'OBSERVATION INDEPENDANTE APV FLEGT

Département : Cuvette

Unités Forestières	Sociétés
MAKOUA	WANG SAM RESSOURCES (WSR)
MAMBILI	NOGA/CODEXO

Référence	OI-APV FLEGT/P4/EN/12/03
Date de publication	08/01/2024
Visa	

Le présent rapport a été réalisé avec le soutien financier de l'Union européenne et du FCDO. Son contenu relève de la responsabilité exclusive de CAGDF et ne saurait en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne et du FCDO



Foreign, Commonwealth & Development Office



Projet : OI-APV FLEGT

Référence du projet : FED/2020/399-202

Organisation mandatée	Cercle d'Appui à la Gestion Durable des Forêts (CAGDF)
Coordonnateur de l'action	NKODIA Alfred
Lieu de l'action	République du Congo
Bailleurs de fonds	Union Europeen & FCDO

Equipe OI	NTOUNTA Teddy	Chef d'équipe
	OBIMBOLA Gildas	Responsable socio-économiste
Représentants DDEF	MABONDZO NANA Frédéric	Chef de poste de Talas

Date de la mission : Du 21 mars au 03 avril 2023

Date de soumission au comité de lecture : 17/10/2023

Date d'examen par le comité de lecture : 15/11/2023

Date de publication : 08/01/2024

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ABREVIATIONS	5
Résumé exécutif	6
Introduction	7
I. EVALUATION DE L'APPLICATION DE LA LOI ET DE LA GOUVERNANCE FORESTIERES PAR LA DDEF-CUVETTE (DDEF-CU)	8
1.1. Capacités opérationnelles de la DDEF-CU	8
1.2. Suivi de l'application des dispositions légales et réglementaires par la DDEF-CU.....	8
1.2.1. Disponibilité des documents à la DDEF-CU.....	8
1.2.1.1. Enregistrement régulier des usagers de la forêt et du bois	9
1.2.1.2. Respect des procédures de délivrance des autorisations de coupe	9
1.2.1.3. Evaluation des missions réalisées par la DDEF-CU	10
1.2.1.3.1. Typologie des missions réalisées par la DDEF-CU	10
1.2.1.3.2. Contenu des rapports de mission produits par la DDEF-CU.....	9
1.2.1.4. Suivi du contentieux par la DDEF-CU.....	10
1.2.1.4.1. Recouvrement des amendes	10
1.2.1.4.2. Analyse du contentieux	10
1.2.1.5. Suivi du recouvrement des taxes	11
II. RESPECT DES DISPOSITIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES PAR LES SOCIETES FORESTIERES VISITEES.....	12
1. SOCIETE WSR (UFA MAKOUA)	12
1.1. Présentation de l'Unité Forestière d'Aménagement (UFA) Makoua	12
II.2. SOCIETE CODEXO (UFA MAMBILI)	13
.1. Présentation et localisation de l'UFA Mambili.....	13
.2. Disponibilité et analyse des documents.....	13
.2.1. Existence légale	13
.2.2. Titres d'exploitation et des autorisations	14
.2.3. Droits des communautés locales, populations autochtones et des travailleurs.	14
.2.4. Environnement, Aménagement, Exploitation forestière, Transformation du bois et Fiscalité.....	15
.2.4.1. Environnement	15
.2.4.2. Aménagement forestier	15

.2.4.3.	Exploitation forestière	16
.2.4.4.	Transformation du bois	15
.2.4.5.	Fiscalité.....	17
.2.5.	Transport du bois	17
.2.6.	Synthèse des performances de conformité aux indicateurs de l'APV	17
	ANNEXES	18

LISTE DES ABREVIATIONS

AAC	Assiette Annuelle de Coupe
ACA	Autorisation de Coupe Annuelle
APV-	Accord de Partenariat Volontaire/Application des réglementations forestières,
FLEGT	gouvernance et échanges commerciaux
CAGDF	Cercle d'Appui à la Gestion Durable des Forêts
CAT	Convention d'Aménagement et de Transformation
CLPA	Communautés Locales et Populations Autochtones
CNSS	Caisse National de Sécurité Sociale
DDEF-CU	Direction Départementale de l'Economie Forestière de la Cuvette/Directeur Départemental de l'Economie Forestière de la Cuvette
DGEF	Direction Générale de l'Economie Forestière/Directeur Général de l'Economie Forestière
EIES	Etude d'Impact Environnemental et Social
MEF	Ministère de l'Economie Forestière/Ministre de l'Economie Forestière
OI	Observateur Indépendant
OI-APV FLEGT	Observation Indépendante/Observation Indépendante de l'application de la Loi et de la Gouvernance Forestière dans le cadre de l'APV FLEGT au Congo
PV	Procès-Verbal
RCCM	Registre de Commerce et du Crédit Mobilier
SMIG	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
TA	Taxe d'Abattage
TD	Taxe de Déboisement
TS	Taxe de Superficie
UFA	Unité Forestière d'Aménagement
USLAB	Unité de Surveillance et de Lutte Anti-Braconnage
VMA	Volume Maximum Annuel

RESUME EXECUTIF

De cette mission, effectuée du 21 mars au 03 avril 2023, dans le département de la Cuvette et dans les UFA Makoua et Mambili attribuées respectivement aux sociétés forestières WSR et NOGA/CODEXO, il ressort les points saillants suivants :

S'agissant de l'application des dispositions légales et réglementaires en vigueur par la DDEF-CU :

- Octroi en 2022 à la société WSR d'une autorisation de coupe sans tenir compte de ses capacités de production ;
- Faible taux de recouvrement des amendes et taxe forestières ;
- Non-respect de la procédure de vente des produits forestiers.

S'agissant du respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur par les sociétés visitées :

- Sur 31 indicateurs vérifiés au niveau de la société NOGA/CODEXO, dont 11 non-applicables, il ressort que la société a un taux de conformité de 70%.
- Au niveau de la société WSR, la convention étant résiliée, son taux de conformité n'a plus été vérifié.

De ce qui précède l'OI APV FLEGT recommande que :

- Les ministères de l'économie forestière et des finances rendent disponible les fonds alloués à la DDEF-Cu ;
- Le ministère de l'économie forestière :
 - o Entame une procédure judiciaire contre WSR afin de recouvrer les taxes et amendes dues ;
 - o Renforce les capacités opérationnelles de la DDEF-Cu.
- La DDEF-CU
 - o Use des moyens de pression administratives et légales afin de contraindre les contrevenants de s'acquitter de leurs amendes et taxes forestières dues ;
 - o Ouvre des procédures contentieuses contre CODEXO pour non-paiement dans les délais prescrits des taxes dues et non réalisation des obligations du cahier de charges particulier vis-à-vis des CLPA.

INTRODUCTION

Le plan d'action du projet OI-APV FLEGT, prévoit la réalisation des missions d'Observation Indépendante (OI), pour évaluer l'application de la loi et de la gouvernance forestière par l'administration et les sociétés forestières.

C'est dans ce contexte qu'une équipe du projet a réalisé une mission d'OI dans le département de la Cuvette, du 21 mars au 03 avril 2023.

i. Objectifs

Les objectifs de cette mission auprès de la DDEF-Cuvette et les sociétés forestières WSR et NOGA/CODEXO étaient :

- Collecter les documents et recueillir les informations de gestion forestière ;
- Évaluer l'application, le respect de la loi et de la gouvernance.

ii. Méthodologie

Pour atteindre ces objectifs, la mission a collecté les documents et informations à la DDEF-Cu sur la base d'une Checklist. Les investigations sur le terrain se sont focalisées sur la vérification des règles d'exploitation (limites, marquages, volumes et diamètres d'essences exploitées) et de la réalisation des obligations du cahier de charge particulier.

L'évaluation de la conformité de la société s'est basée sur la grille de légalité APV FLEGT des bois provenant des forêts naturelles. Cette grille se compose de 5 principes, 23 critères, 65 indicateurs et 162 vérificateurs. Ainsi, pour cette évaluation, 5 principes (100%), 30 indicateurs (46%) et 85 vérificateurs (52%), ont été pris en compte.

Cette mission a couvert la période de janvier 2022 à mars 2023.

Le chronogramme des activités réalisées est présenté en **Annexe 1** du présent rapport.

I. EVALUATION DE L'APPLICATION DE LA LOI ET DE LA GOUVERNANCE FORESTIERES PAR LA DDEF-CUVETTE (DDEF-CU)

1.1. Capacités opérationnelles de la DDEF-CU

Les capacités financières, matérielles et humaines de la DDEF-CU sont résumées dans le tableau 1.

Tableau 1: Capacités opérationnelles de la DDEF-Cu en 2022 et 2023

Années	2022	2023
Véhicules en bon état /moyen	01	01
Véhicules en mauvais état	01	01
Motos en bon état	08	08
Motos en mauvais état	09	09
Moteurs hors-bords en bon état	04	04
Moteurs hors-bords en mauvais état	05	05
Nombre total d'agents	28	28
Nombre d'agents techniciens forestiers	16	16
Brigades de contrôle	06	06
Postes de contrôle	03	03
Montants budgets Etat et Fonds Forestier reçus par la DDEF-Cu (FCFA)	5 000 000	00

Source : DDEF-Cu

De l'analyse des données collectées, il ressort qu'en 2022 la DDEF-Cu n'avait reçu que 5 000 000 FCFA sur le budget prévisionnel de 89 620 000 FCFA soit un taux de décaissement de 6%. En 2023, sur les 78 570 000 FCFA attendus, jusqu'au passage de la mission, en mars 2023, la DDEF-Cu n'avait reçu aucun franc.

De même, la quasi-totalité des moyens roulant dont dispose la DDEF-Cu est en mauvais état et les ressources humaines sont insuffisantes.

Cette insuffisance de moyens financiers, matériels et humains ne permet pas à la DDEF-Cu de réaliser efficacement les missions qui lui sont assignées.

Au regard de ce qui précède, l'OI recommande que :

- Les ministères de l'économie forestière et des finances rendent disponible les fonds alloués à la DDEF-Cu ;
- Le ministère de l'économie forestière renforce les capacités opérationnelles (matérielle et humaine) de la DDEF-Cu.

1.2. Suivi de l'application des dispositions légales et réglementaires par la DDEF-CU

1.2.1. Disponibilité des documents à la DDEF-CU

Sur les 58 types de documents demandés, 36 ont été collectés et 16 non-applicables, soit un taux de disponibilité de 72,41% (Annexe 2).

Analyse des documents collectés

L'analyse des documents collectés a porté sur les points ci-dessous :

- Enregistrement régulier des usagers de la forêt et du bois ;
- Respect des procédures de délivrance des autorisations de coupe ;
- Evaluation des missions réalisées par la DDEF-Cuvette et analyse des rapports ;
- Suivi du contentieux par la DDEF-Cuvette ;
- Suivi du recouvrement des taxes forestières par la DDEF-Cuvette.

1.2.1.1. Enregistrement régulier des usagers de la forêt et du bois

La DDEF-Cu ne dispose pas de copies des certificats d'agrément et de cartes d'identité professionnelle de WSR et des autres usagers de la forêt évoluant dans son département.

Quant à la société CODEXO, en installation depuis octobre 2021, elle a fait la demande du certificat d'agrément et de la carte d'identité professionnelle auprès de la DGEF depuis le 7 mars 2022.

Cependant, jusqu'au passage de la mission en mars 2023, cette demande est sans suite.

L'OI recommande que, la Direction Générale de l'Economie Forestière (DGEF) diligente la délivrance des copies des certificats d'agrément et de cartes d'identité professionnelle à CODEXO et transmette ceux déjà établies à la DDEF-Cu.

1.2.1.2. Respect des procédures de délivrance des autorisations de coupe

De l'analyse des autorisations de coupe et des procédures de leur délivrance, il ressort :

→ **Octroi en 2022 à la société WSR de l'autorisation de coupe annuelle sans tenir compte de ses capacités de production**

Selon l'article 69 du décret 2002-437, la DDEF accorde l'autorisation de coupe annuelle « *en tenant compte des capacités de production* ». Cependant, l'OI a constaté que depuis l'attribution de l'UFA Makoua, en juillet 2011, la société WSR n'a jamais atteint le VMA conventionnel fixé à 193 375 m³ l'année.

Malgré ces contre-performances, la DDEF-Cu a continué d'accorder à WSR un volume de bois dépassant ses capacités de production (cf. tableau ci-après).

Tableau 2 : Illustration des productions réalisées par WSR entre 2019 et 2022

Année	Volume accordé (m ³)	Volume réalisé (m ³)	%Réalisation
2019	191 986	13 719,131	7
Achèvement 2019 en 2020	37 111	16 314,479	44
2020	155 634,5	0 ¹	0
2021	193 749	8 820, 905	5
Achèvement 2021 en 2022	38 294	6 068,118	16

¹ Autorisation non exploitée à cause de la prorogation de l'achèvement de 2019 jusqu'au 31 décembre 2020

2022	155 195	3 798	2
Achèvement 2022 en 2023	146 358	Exploitation en cours (au passage de la mission)	

Source : Etats de production WSR et rapports (missions, activités trimestriels et annuels) de la DDEF-Cu.

L'OI recommande que la DDEF-CU tienne compte des capacités de production de la société dans l'octroi de la coupe annuelle.

Point de vue de la DDEF-Cu : nous apprécions la capacité de production de l'entreprise en utilisant le manuel de procédure de contrôle de 1^{er} niveau conçu par la DDEF-Cu.

1.2.1.3. Évaluation des missions réalisées par la DDEF-CU

1.2.1.3.1. Typologie des missions réalisées par la DDEF-CU

En 2022, la DDEF-Cu a réalisé les missions suivantes :

- ✓ 01 mission d'évaluation de la mise en valeur de l'UFA Mambili ;
- ✓ 02 missions d'inspection de chantier de la société WSR ;
- ✓ 2 missions de contrôle des dépôts de vente des produits forestiers et la coupe illégale de bois ;
- ✓ 01 mission de contrôle du premier niveau de la société WSR ;
- ✓ 1 mission de vérification de la coupe annuelle 2022 de la société WSR.

En 2023 de janvier à mars, la DDEF-Cu a réalisé les missions ci-après :

- ✓ 01 mission d'évaluation de la mise en valeur de l'UFA Mambili
- ✓ 01 mission de vérification de la coupe annuelle 2023 de la société WSR.
- ✓ 01 mission de vérification des bois non sortis à l'échéance de la coupe annuelle 2022 de la société WSR ;
- ✓ 01 mission de contrôle de la société WSR.

1.2.1.4. Suivi du contentieux par la DDEF-CU

1.2.1.4.1. Recouvrement des amendes

- Au 31 décembre 2022, l'endettement des transactions s'élevait à 145 700 000 FCFA. Aucun franc n'a été recouvré ;
- En 2023, de janvier jusqu'au passage de la mission en mars, il était attendu la somme de 21 000 000 FCFA, aucun franc n'a été recouvré.

L'OI recommande que la DDEF-CU use des moyens de pression administrative afin de contraindre les contrevenants de s'acquitter de leurs amendes.

1.2.1.4.2. Analyse du contentieux

Il ressort de l'analyse du contentieux, les observations suivantes :

→ Non-respect de la procédure de vente des produits forestiers.

La note de service n°00182/MEF/CAB/DGEF-DF du 22 janvier 2007, met en place dans chaque département une commission forestière chargée de la vente au profit de l'Etat des produits forestiers saisis. Cependant, l'OI a constaté que, des 3 commissions mises en place en 2002, une seule a respecté la procédure réglementaire.

Tableau 3 : Illustration du non-respect de la composition de la commission de vente des produits forestiers saisis

De ce qui précède l'OI recommande que la DDEF-Cu respecte la procédure en matière de vente des produits forestiers saisis.

Point de vue de la DDEF-Cu : la note de service mettant en place la commission de vente, ne fait état que des bois en grumes et non des débités.

1.2.1.5. Suivi du recouvrement des taxes

1.2.1.5.1. Recouvrement des taxes

→ Taux de recouvrement

L'analyse des informations disponibles (moratoires de paiement de la taxe de superficie, notification de la taxe d'abattage et taxe de déboisement, déclaration de recette et lettres de transfert de fonds) à la DDEF-CU sur le paiement des taxes forestières (abattage, superficie et déboisement), par les sociétés WSR et NOGA/CODEXO montre que :

- Au 31 décembre 2022, l'endettement des taxes forestières s'élevait à 2 863 583 182 FCFA. Aucun franc n'a été recouvré ;
 - De janvier 2023 jusqu'au passage de la mission en mars, toutes taxes confondues (abattage, superficie et déboisement), il était attendu la somme de 85 185 224 FCFA, aucun franc recouvré (Annexe 4).

II. RESPECT DES DISPOSITIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES PAR LES SOCIETES FORESTIERES VISITEES

1. SOCIETE WSR (UFA MAKOUA)

1.1.Présentation de l'Unité Forestière d'Aménagement (UFA) Makoua

Le tableau ci-après présente l'unité forestière d'exploitation (UFA) Makoua, située dans la zone III Cuvette du secteur forestier Nord, département de la Cuvette.

Tableau 4 : Présentation de l'UFA Makoua

UFA	MAKOUA
Superficie total (ha)	706 452
Superficie série de production (ha)	NA
Société - détentrice du titre	WANG SAM RESSOURCES
Sous-traitant (le cas échéant)	NA
N° et date Arrêté de la convention	N°10369/MDDEFE/CA B du 27/07/2011
N° et date Convention	N°1/MDDEFE/CAB/D GEF du 27/07/2011
Date de fin de la Convention	26/07/2026
Type de convention (CAT/CTI)	CAT
Plan d'aménagement prévu (oui / non)	NON
Date - signature protocole (dd/mm/aa)	
Étape du processus d'élaboration du plan d'aménagement	Non aménagée
Type d'autorisation de coupe (AC)	Achèvement
Durée de validité AC (ans/mois)	6 mois
Nombre de pieds autorisés	14 335
Volume autorisé (m3)	146 358
Superficie de l'AC (ha)	
USLAB (oui/non)	Non
Certification / Type	NA

Encadré : Situation de WSR après la mission de l'OI-APV FLEGT

Au passage de la mission, en mars 2023, l'OI a relevé que les insuffisances de WSR, constatées dans le rapport¹ n° 3, n'ont pas changé. Il s'agit de :

- Non-paiement des amendes et taxes forestières ;
- Non-respect des règles d'exploitation forestières ;
- Absence du plan d'aménagement ;
- Absence de l'USLAB ;
- Non-exécution du cahier de charges général et particulier.

Après deux mises en demeure infructueuses, la convention de l'UFA Makoua attribuée à la société WSR en juillet 2011, a été résiliée et ladite UFA est retournée au domaine par arrêté N°5879 du 15 mai 2023.

Suite à cette sanction, l'OI a interrompu la rédaction sur les constats et recommandations pour WSR.

II.2. SOCIETE CODEXO INDUSTRIES (UFA MAMBILI)

1. Présentation et localisation de l'UFA Mambili

Le tableau ci-après présente l'unité forestière d'exploitation (UFA) Mambili, située dans la zone III Cuvette du secteur forestier Nord, département de la Cuvette.

Tableau 4 : Présentation de l'UFA Mambili

UFA	MAMBILI
Superficie total (ha)	131 100
Superficie série de production (ha)	NA
Société - détentrice du titre	CODEXO INDUSTRIES
Sous-traitant (le cas échéant)	NA
N° et date Arrêté de la convention	N°11260/MEF/CAB du 18/10/2020
N° et date Convention	N°1/MEF/CAB/DGEF/DF-SGF du 18/10/2020
Date de fin de la Convention	18/10/2035
Type de convention (CAT/CTI)	CAT
Plan d'aménagement prévu (oui / non)	NON
Date - signature protocole (dd/mm/aa)	25/11/2021
Étape du processus d'élaboration du plan d'aménagement	NA
Type d'autorisation	Installation
Durée de validité AC (ans/mois)	2 ans
Nombre de pieds autorisés	NA
Volume autorisé (m3)	33 478,6
Superficie de l'AC (ha)	NA
USLAB (oui/non)	Non
Certification/Type	NA

2. Disponibilité et analyse des documents.

Sur les 69 types de documents demandés, 17 ont été collectés et 27 non-applicables, soit 41% (Annexe 3).

3. Evaluation de la conformité de la société.

L'évaluation de la conformité de la société à la réglementation s'est basée sur la grille de légalité APV FLEGT, des bois provenant des forêts naturelles au Congo. De cette évaluation, il ressort :

3.1.Existence légale

- La Société CODEXO INDUSTRIES, a l'Autorisation d'exercice des activités commerciales, l'Attestation d'immatriculation à la CNSS, le Registre du commerce, du crédit et de l'immobilier. Ceci est conforme à l'indicateur 1.1.1: « L'entreprise est régulièrement enregistrée auprès des administrations économiques, fiscales et judiciaires ». Ayant fait la demande d'obtention du certificat d'agrément et de la CIP auprès de l'administration forestière (section 1.2.1.1 Enregistrement régulier des usagers de la forêt et du bois) qui n'a pas donné de suite, CODEXO bénéficie des mesures atténuantes conformément au manuel de procédure de gestion des cas de non-respect. L'indicateur 1.1.3: « L'entreprise est régulièrement enregistrée auprès de l'administration forestière » est conforme.

Par contre, elle n'a pas la Déclaration d'existence, ceci est non-conforme à l'indicateur 1.1.2 « L'entreprise est régulièrement enregistrée auprès de la sécurité sociale et de l'administration du travail »

3.1.1. Titres d'exploitation et des autorisations

→ Titres d'exploitation

La société CODEXO est détentrice de la convention d'aménagement et de transformation n°1/MEF/CAB/DGEF/DF-SGF du 18 septembre 2020, approuvée par arrêté n°11260/MDDEF/CAB de la même date pour une durée de 15 ans. Ce titre d'exploitation est en cours de validité. Ceci est conforme à l'indicateur 2.1.2: « L'entreprise détient un titre d'exploitation en cours de validité ».

→ Autorisations périodiques

L'autorisation d'installation est conforme à l'indicateur 2.2.1: « Toutes les étapes aboutissant à la délivrance des autorisations d'installation, de coupe annuelle, d'achèvement et de vidange sont respectées ».

3.1.2. Droits des communautés locales, populations autochtones et des travailleurs.

→ Non- réalisation du cahier de charges particulier vis-à-vis des CLPA

Jusqu'au passage de la mission en mars 2023, la société n'a pas réalisé toutes les obligations du cahier de charges particulier, au titre de la contribution au développement socio-économique et à l'équipement de l'administration forestière prévue pour la phase d'installation.

Seule l'obligation d'assainissement de la ville de Makoua a été exécuté. Au cours de cette période, la société a réalisé les travaux extra cahier de charge à la demande des autorités locales, notamment l'entretien de la route Makoua-Mambilli.

La non réalisation des obligations constitue une infraction prévue et punie par l'article 232 de la loi 33-2020 portant code forestier et une non-conformité à l'indicateur 3.2.2: « L'entreprise respecte ses engagements vis-à-vis des populations locales et autochtones ».

→ Respect des obligations du cahier de charges particulier relatives aux droits sociaux des travailleurs

OI-APV FLEGT/P4/EN/12/03

La société CODEXO est en phase d'installation et les travaux de construction de la base vie des travailleurs sont en cours d'exécution. Ceci est conforme à l'indicateur 3.5.1 : « L'entreprise respecte ses engagements vis-à-vis de ses partenaires sociaux ».



Photos 1 et 2 : bases vie en construction en forêt et à Makoua

→ Conformité des relations entre l'entreprise et ses employés

La société CODEXO, a présenté à l'OI les contrats des travailleurs. Ceci est conforme à l'indicateur 3.5.2 de la grille de légalité APV FLEGT : "Les relations entre l'entreprise et ses employés sont formalisées conformément aux dispositions du code de travail et du code de sécurité sociale".

→ Conformité de la procédure de rémunération des travailleurs

La société CODEXO respecte le SMIG (salaire minimum interprofessionnel garanti) et les catégories professionnelles de la convention collective des entreprises forestières. Cependant, le paiement de salaire se fait sans bulletin de paie. Ceci est non conforme à l'indicateur 3.5.3: « l'entreprise rémunère ses travailleurs conformément à la législation et à la réglementation du travail et à la convention collective en vigueur ».



Photos 3 : état de paie des gardiens de CODEXO

→ Conformité des conditions de sécurité et de santé au travail

La société CODEXO n'a pas de comité d'hygiène santé et sécurité au travail. Ceci est non conforme à l'indicateur 3.5.4: « Les conditions de sécurité et de santé des travailleurs sont conformes à la législation et réglementation en vigueur ».

3.1.3. Environnement, Aménagement, Exploitation forestière, Transformation du bois et Fiscalité.

3.1.3.1. Environnement

→ **Absence de l'étude d'impact environnemental et social (EIES)**

La société CODEXO n'a pas d'étude d'impact pour ses activités (implantation scierie à Makoua et construction de la base des travailleurs). Ceci est non conforme à l'indicateur 4.1.1 : « les procédures de réalisation des études d'impacts sur l'environnement sont respectées ».

→ **Élimination réglementaire des déchets**

La société CODEXO gère, suit, élimine les déchets (huiles usagées, filtres souillés, pneumatiques usagés, batterie...) conformément aux dispositions des articles 49, 53 et 54 de la loi 003/1991, portant protection de l'environnement. Ceci est conforme à l'indicateur 4.2.1: « l'entreprise traite les déchets résultant de ses activités selon les prescriptions légales et réglementaires ».



Photos 4 et 5 : Système de gestion des déchets d'huile

3.1.3.2. Exploitation forestière

Les investigations ont porté sur la vérification des limites, du site industriel, de la base vie, de l'ouverture des routes et les travaux de prospection de la coupe annuelle 2023. Elles ont révélé les observations suivantes :

→ **Entretien du layon limitrophe**

La société CODEXO a matérialisé et entretenu le layon limitrophe de la coupe annuelle 2023 sollicitée. Ceci est conforme à l'indicateur 4.4.1 : « Les cartes forestières ont été réalisées selon les normes validées par l'administration forestière et les limites prévues sur les cartes sont matérialisées et régulièrement entretenues suivant la réglementation en vigueur »

→ **Respect des limites :**

La société CODEXO n'exploite pas hors limites. Ceci est conforme à l'indicateur 4.4.2 : « L'entreprise mène toutes ses activités d'exploitation de bois à l'intérieur de sa concession et dans les limites de ses assiettes de coupe annuelle ».

→ **Respect des règles d'ouverture des routes :**

La société CODEXO planifie et ouvre ses routes selon la réglementation en vigueur. Ceci est conforme à l'indicateur 4.5.1 de la grille de légalité APV FLEGT : « Le réseau routier est planifié, cartographié et ouvert selon les prescriptions réglementaires et le plan d'aménagement »

→ **Respect du marquage :**

La société CODEXO marque les souches, fûts, culées et billes selon la réglementation en vigueur.

Ceci est conforme à l'indicateur 4.6.2 de la grille de légalité

APV FLEGT : « les souches, les fûts et les grumes sont marqués selon la réglementation forestière en vigueur ».

→ **Tenue documentaire :**

Les documents de chantier de CODEXO sont bien tenus. Ceci est conforme à l'indicateur 4.6.3: « « Les documents de chantier et de transport des bois sont remplis et mis à jour régulièrement ».

→ **Construction base-vie**

Sur le terrain, 2 bases vie sont en construction à savoir celle située à Makoua où les travaux sont en cours de finalisation et une partie déjà opérationnelle notamment les bureaux, la seconde située en forêt avance progressivement. (Photos 1 et 2 ci-dessus)

3.1.3.3. Fiscalité

→ **Paiement des taxes forestières**

L'analyse des informations disponibles (moratoires de paiement de la taxe de superficie, notification de la taxe d'abattage et taxe de déboisement, déclaration de recette, lettres de transfert de fonds, rapport annuel 2022) à la DDEF-Cu et à la société montre, qu'au passage de la mission, la société CODEXO est redevable de 122 841 496 FCFA répartie comme suit :

- Taxe d'abattage =18 498 246 FCFA
- Taxe de superficie = 103 241 250 FCFA
- Taxe de déboisement= 1 102 000 FCFA

Ceci est une non-conformité à l'indicateur 4.11.1: « L'entreprise règle les redevances et taxes en matière forestière dans les délais prescrits ».

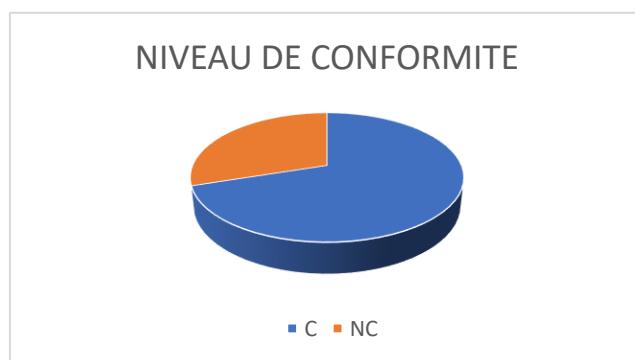
3.1.4. Transport du bois

Les véhicules qui transportent le bois de la société CODEXO ont des cartes grises et sont assurés. Le bois transporté porte les marques de la société. Ceci est conforme aux indicateurs :

- 5.1.1: « Les différents moyens de transport des produits forestiers sont enregistrés et immatriculés auprès des services compétents ».
- 5.2.1 : « Les bois transportés par l'entreprise portent des marques conformes à la réglementation en vigueur et permettent leur traçabilité depuis leur lieu d'abattage ».

3.1.5. Synthèse des performances de conformité aux indicateurs de l'APV

Sur 31 indicateurs vérifiés au niveau de la société CODEXO, dont 11 non-applicables, il ressort



OI-APV FLEGT/P4/EN/12/03

que la société a un taux de conformité de 70%.

Figure 2 : Niveau de conformité de la société CODEXO

De ce qui précède l'OI- APV FLEGT recommande que, la DDEF-CO ouvre une procédure contentieuse contre CODEXO pour non-paiement dans les délais prescrits des taxes dues.

ANNEXES

Annexe 1: Chronogramme de la mission

Date	Activités réalisée	Personnes rencontrées	Fonction
21/03/2023	Route Ewo-Makoua		
22/03/2023	Route MAKOUA – Owando + Présentation de la mission DDEF-CU et Préfecture	LEMPOUA Sylvestre	S/G de la Préfecture
		MOUDILOU zoé	DDEF-CU
23/03/2023	Collecte documentaire DDEF-CU	MOUDILOU zoé	DDEF-CU
		OKOUELE Grégoire	Chef de service Forêt/DDEF-CU

OI-APV FLEGT/P4/EN/12/03

24/03/2023	Route Owando- Makoua+ Présentation de la mission à WSR + Collecte documentaire	Bao Michel	Chef de chantier WSR Interprète /WSR
25/03/2023	Collecte documentaire	Michel	Interprète/WSR
26/03/2023	Analyse documentaire		
27/03/2023	Terrain Société WSR	Urbain Bongoulo	Assistant Chef de chantier WSR
28/03/2023	Terrain Société WSR+ compte rendu à la société WSR	Bao	Chef de chantier WSR
		Michel	Interprète
		Urbain Bongoulo	Assistant chef de chantier WSR
29/03/2023	Présentation de la mission à CODEXO +Collecte des documents	GAL SELA BWASSI Juste NGOULOU NGOULOU Patrice OKOUELE Grégoire	DG CODEXCO Chef d'exploitation/CODEXCO Chef du personnel/CODEXCO Chef de service forêt/DDEF-CU
30/03/2023	Terrain CODEXO	BWASSI Juste OKOUELE Grégoire	Chef de chantier CODEXCO Chef de service forêt/DDEF-CU
31/03/2023	Compte rendu à CODEXO	GAL SELA BWASSI Juste NGOULOU NGOULOU Patrice OKOUELE Grégoire	DG CODEXCO Chef d'exploitation/CODEXCO Chef du personnel/CODEXCO Chef de service forêt/DDEF-CU
01/04/2023	Route Makoua-Owando		
02/04/2023	Rédaction compte rendu DDEF-Cuvette		
03/04/2023	Compte rendu à la DDEF-Cu	MOUDILOU zoé OKOUELE Grégoire	DDEF-CU Chef de service forêt/DDEF-CU
04/04/2023	Route Owando – Brazzaville Fin de la mission		

Annexe 2 : Documents demandés et collectés auprès de la DDEF-Cuvette

N°	Type de documents	Disponibilité (OUI/NON)		Commentaires
		2022	2023	
1	Procès-verbal de constat d'infraction en matière forestière	OUI	OUI	
2	Actes de transaction en matière forestière	OUI	OUI	
3	Registre des PV	OUI		
4	Registre des Transactions	OUI		
5	Moratoire/protocole d'accord portant échéancier de paiement des arriérés des transactions	OUI	OUI	
6	Lettre de rappel de paiement des transactions	OUI	OUI	
7	Lettre de transfert des fonds au Fonds forestier	OUI		
9	Preuves de paiement des transactions et taxes forestières (abattage, déboisement et superficie) (copie de reçu et chèques)	OUI		
10	Déclaration de recette	NA	NA	
11	Carnet de chantier	OUI		
12	Etat de production mensuelle des pieds fûts et billes	OUI	OUI	
13	Etats de production annuelle par société	OUI		
14	Etat de calcul mensuel de la taxe d'abattage	OUI		
15	Lettre de notification de la taxe (abattage et déboisement)	OUI	OUI	

OI-APV FLEGT/P4/EN/12/03

16	Moratoire/protocole d'accord portant échéancier de paiement de la taxe de superficie (en cours)	OUI	OUI	
17	Moratoire/protocole d'accord portant échéancier de paiement de la taxe de superficie (arriérés)	OUI	OUI	
18	Moratoire/protocole d'accord portant échéancier de paiement de la taxe de déboisement (en cours)	OUI	OUI	
19	Moratoire/protocole d'accord portant échéancier de paiement de la taxe de déboisement (arriérés)	NA	NA	
20	Moratoire/protocole d'accord portant échéancier de paiement de la taxe d'abattage (arriérés)	OUI	OUI	
22	Registre centralisateur (taxe et amendes)	NON		
23	Lettre de rappel de paiement des taxes forestières	OUI	OUI	
24	Permis spécial	NA		
25	Rapport de martelage de bois pour l'obtention du PS	NA	OUI	
26	Rapports d'évaluation et de contrôle d'exploitation de PS	NA		
27	Certificat d'agrément	NON	NON	
28	Carte d'identité professionnelle	NON	NON	
29	Registre des certificats d'agréments	OUI	OUI	
30	Registre des cartes d'identité professionnelle	NON		
31	Registre des permis spéciaux	NON		
32	Liste des artisans et des dépôts de vente des produits forestiers	OUI	OUI	
33	Dossier de demande d'obtention d'un permis spécial	NA	NA	
35	Dossier de demande d'autorisation de coupe annuelle	OUI	OUI	
36	Rapport de vérification de l'assiette annuelle de coupe (expertise)	OUI	OUI	
37	Autorisations de coupe annuelle	OUI	OUI	
38	Demande d'autorisation d'installation	OUI	OUI	
39	Autorisations d'installation	OUI	OUI	
40	Dossier de demande de coupe d'achèvement	OUI	OUI	
41	Rapport de mission d'évaluation de la coupe (coupe annuelle, achèvement)	OUI	OUI	
42	Autorisations d'achèvement	OUI	OUI	
43	Dossier de demande de vidange	NA		
44	Rapport de mission de vidange	NA		
45	Autorisations de vidange	NA		
46	Dossier de demande de déboisement	NA		
47	Rapport de la reconnaissance de la zone à déboiser	NA		
48	Autorisation de déboisement	NA		
49	Autorisation d'exportation	NA		
50	Registre des autorisations de coupe	NON		
51	Preuves de réalisation des obligations relatives aux cahiers de charge particulier des conventions	OUI		
52	Rapport trimestriel / annuel d'activités	OUI		
53	Rapport de mission d'inspection de chantier	OUI	OUI	
54	Rapport des missions de contrôle ou inspection des dépôts de vente des produits forestiers	OUI		
55	Tableau récapitulatif mensuel de tous les états de production	OUI		
56	Etat récapitulatif annuel de tous les états de production	OUI		
57	Preuves des dons gracieux aux populations et administrations publiques des bois illégaux saisis	OUI		
58	Planning d'activités	OUI	OUI	

Annexe 3 : Documents demandés et collecter au niveau des sociétés forestières WSR et CODEXO

OI-APV FLEGT/P4/EN/12/03

N°	Type document	WSR		CODEXO	
		Disponibilité (OUI/NON)		Disponibilité (OUI/NON)	
		2022	2023	2022	2023
1	Autorisation d'exercice des activités commerciales(Carte professionnelle de commerçant)	NON	NON	OUI	
2	Registre du commerce, du crédit et de l'immobilier	NON		OUI	
3	Attestation d'immatriculation à la CNSS	NON		OUI	
4	Déclaration d'existence	NON		NON	
5	Certificat d'Agrément	NON	NON	NON	
6	Carte professionnelle	NON	NON	NON	
7	Dossier de demande d'autorisation de coupe annuelle	OUI	OUI	OUI	OUI
8	Dossier de demande de coupe d'achèvement	OUI	NA	NA	NA
9	Autorisations de coupe annuelle	OUI		OUI	OUI
10	Autorisations d'achèvement	NON	NA	NA	NA
11	Plan d'aménagement	NA		NA	
12	Plan de gestion de la série de développement communautaire	NA		NA	
13	Compte rendu de la réunion de validation du plan d'aménagement	NA		NA	
14	Plan de gestion validé de l'UFP en cours d'exploitation	NA		NA	
15	Compte rendu de la réunion de validation du plan de gestion	NA		NA	
16	Plan annuel d'exploitation	NA		NA	
17	Carte de réseau routier	OUI	OUI	OUI	
18	Carnet de chantier	OUI		OUI	OUI
19	États de production annuelle	OUI		NON	OUI
20	Contrat (sous-traitance)	NA		NA	
21	Point sur l'USLAB	NA		NA	
22	Copie des chèques (preuves de paiement taxes et impôt)	NON		OUI	OUI
23	Comptes rendus des réunions du comité de gestion du FDL	NA		NA	
24	Déclaration d'exportation	NON		NA	
25	Bilan de l'entreprise	NON	NA	NA	
26	Déclaration annuelle des salaires	NON		NON	
27	Registre des taxes/quittances payement	NON		OUI	
28	État de liquidation des droits et taxes	NON		NON	
29	Convention d'établissement	NON		OUI	
30	Certificats de paiement	NON		NON	

OI-APV FLEGT/P4/EN/12/03

31	Bordereaux de versement	NON		NON	
32	Agrément du bureau d'études d'impacts	NON		NON	
33	Rapport d'études d'impacts	NON		NON	
34	Compte rendu de la réunion de validation du rapport d'études d'impacts	NON		NON	
35	Rapport du comité de suivi et d'évaluation du plan d'aménagement	NA		NA	
36	Arrêté d'agrément du personnel du centre socio-sanitaire de l'entreprise	NON		NA	
37	Arrêté d'autorisation d'exercice du ministère en charge de la santé	NON		NA	
38	Procès-verbaux des réunions du comité d'hygiène et de sécurité	NON		NA	
39	Règlement intérieur de l'entreprise	NON		OUI	
40	Compte rendu ou procès-verbal du comité de suivi et d'évaluation du plan d'aménagement	NA		NA	
41	Comptes rendus ou procès-verbaux de réunions d'information	NON		NON	
42	Comptes rendus des réunions de plateformes de concertation entre l'entreprise et les populations.	NON		NA	
43	Rapport de constat en cas de dommages	NA		NA	
44	Reçus des indemnisations	NA		NA	
45	Existence d'un local abritant les syndicats	NA		NA	
46	Existence de cahiers de réclamations et de revendications	NON		NON	
47	Note de mise en congé d'éducation ouvrière	NA		NA	
48	Procès-verbaux des réunions entre Direction E/s et Syndicat	NA		NA	
49	Registre de l'employeur visé	NON		NON	
50	Contrat de travail	NON		OUI	
51	Liste des travailleurs enregistrés et immatriculés à la caisse nationale de sécurité sociale	NON		OUI	
52	Registres de paie visés	NON		NON	
53	Bulletins de paie	NON		NON	
54	Rapports/PV du comité d'hygiène et de sécurité	NA		NA	
55	Registres des visites médicales	NON		NA	
56	Registres des accidents de travail	NON		NON	
57	Registres de sécurité	NON		NON	
58	Autorisation des heures supplémentaires par la direction départementale du travail	NA		NA	
59	Copie de l'offre d'emploi transmise à l'ONEMO/ACE	NON		NON	
60	Carte de travail	NA		NA	
61	Contrat de mise à disposition du personnel	NA		NA	
62	Registres d'immatriculation	NON		NON	

63	Carte grise	NON		NON	
64	Assurance	NON		OUI	
65	Autorisation de transport	NON		NON	
66	Procès-verbal de visite technique/certificat d'aptitude physique de véhicule	NON		NON	
67	Certificat de contrôle technique de véhicule	NON		NON	
68	Feuille de route	OUI		OUI	OUI
69	Feuille de spécification	NON		NON	

Annexe 4 : Synthèse des recouvrements des taxes forestières

SOCIETE CODEXO					
TAXES	Arriérés	Encours	Total du	Payer	Reste à payer
Taxe d'abattage	8 168 822	10 329 424	18 498 246	0	18 498 246
Taxe de superficie	91 770 000	11 471 250	103 241 250	0	103 241 250
Taxe de déboisement	0	1 102 000	1 102 000	0	1 102 000
Total	99 938 822	22 902 674	122 841 496	0	122 841 496
SOCIETE WSR					
Taxe d'abattage	79 614 829	0	79 614 829	0	79 614 829
Taxe de superficie	1 029 082 340	61 814 550	1 090 896 890	0	1 090 896 890
Taxe de déboisement	18 092 825	468 000	18 560 825	0	18 560 825
Majoration	1 636 854 366		1 636 854 366	0	1 636 854 366
Total	2 763 644 360	62 282 550	2 825 926 910	0	2 825 926 910
Total GL	2 863 583 182	85 185 224	2 948 768 406	0	2 948 768 406

Source : Rapport annuel 2022, Lettres de notification et états de calcul des taxes forestières, états d'endettement sociétés WSR et CODEXO.